

**Administration Communale  
de Hesperange**

# AVIS AU PUBLIC

## Règlement communal relatif à l'assainissement des eaux

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal lors de sa séance du 3 juin 2022 a arrêté le règlement communal relatif à l'assainissement des eaux.

Ladite décision du conseil communal a été visée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 15 juin 2022, référence 362/22/CR.

Le texte de ladite délibération est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être copie sans déplacement.

Hesperange, le 20 juin 2022.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,

  
Jérôme Britz

Le bourgmestre,

  
Marc Lies